

## FAQ - Affiliation – Structures d'exercice

Les structures d'exercice de la profession, sociétés d'avocats, doivent être déclarées à la CNBF comme à l'Ordre. Les structures d'exercice sont en effet parfois redevables de contributions sociales, au titre de la contribution équivalente aux droits de plaidoirie, ou au titre de cotisations dues par les avocats salariés de la structure.

**La CNBF met à la disposition des structures un espace privatif sécurisé dédié, que le responsable doit activer. Il peut ainsi échanger plus rapidement avec les services de la caisse, gérer ses paiements, retrouver l'historique de ses déclarations et règlements, activer un prélèvement, modifier son adresse.**

**En plus du numéro SIRET qui permet d'identifier précisément la structure et sa composition, chaque structure se voit attribuer un numéro CNBF spécifique qui permettra une identification sécurisée avec la caisse.**

### 1) Comment déclarer la création de ma structure ?

Je transmets au service affiliation de la CNBF l'extrait Kbis de moins de 6 mois et les statuts de la société.

J'envoie ces éléments par courriel à l'adresse **affiliation@cnbf.fr** ou par courrier à **CNBF 11 Boulevard de Sébastopol 75038 Paris cedex 01.**

*NB : Pour les AARPI, je communique le procès-verbal du conseil enregistrant sa création et la convention d'association.*

### 2) Comment procéder en cas de changement d'adresse et/ou de numéro SIRET de ma structure ?

Je me rends sur l'espace personnel Structure, rubrique « Signalétique ». Je veille également à communiquer le nouveau SIRET s'il a changé.

*NB : Si ma structure change de barreau, je communique le procès-verbal du conseil de l'Ordre par courriel à l'adresse **affiliation@cnbf.fr** ou par courrier à **CNBF 11 Boulevard de Sébastopol 75038 Paris cedex 01.***

### 3) Comment consulter l'effectif de ma structure ?

Je me rends sur mon espace structure, rubrique « Liste des effectifs ».

### 4) Comment déclarer un changement dans l'effectif de ma structure ?

Je me rends sur mon espace structure, rubrique « Mes demandes », onglet « Mon cabinet » :

- **En cas d'entrée et/ou sortie d'un associé**, je transmets le procès-verbal de l'assemblée générale.
- **En cas d'embauche d'un avocat salarié**, j'indique les nom, prénom, date de naissance, numéro de sécurité sociale et date de début du contrat de travail de mon avocat salarié.
- **En cas de fin de contrat de travail d'un avocat salarié**, je transmets le certificat de travail ou l'attestation Pôle Emploi et précise les nom, prénoms, date de naissance et numéro de sécurité sociale du salarié.

### 5) Régime de retraite complémentaire : comment procéder au changement de classe de retraite complémentaire pour mon/ mes salarié(s) ?

Je me rends sur l'espace personnel Structure, rubrique « Mes demandes », onglet « Mes cotisations et contributions » **exclusivement entre le 1<sup>er</sup> décembre et le 31 décembre**.

*NB : Au-delà du 31/12, les changements de classe pour l'année suivante ne peuvent être pris en compte.*

### 6) Régime de retraite complémentaire : comment procéder au changement de classe de retraite complémentaire pour un associé ?

Par déclaration à partir de l'espace personnel sécurisé CNBF de l'associé ; il doit lui-même procéder à la déclaration du changement souhaité, au plus tard le 31 janvier de l'année d'exigibilité de la cotisation.

*POUR LES PRINCIPALES QUESTIONS RELATIVES A L’AFFILIATION DES AVOCATS PERSONNES PHYSIQUES  
CONSULTEZ NOTRE « FAQ » AFFILIATION AVOCATS*